

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA

COMISSÃO DA CEDEAO



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

Termes de référence

Recrutement d'un(e) Chargé(e) de suivi-évaluation pour le projet DÉSIRA+ Afrique de l'Ouest

Référence

ARAA/DESIRA/2024/SCI/45

Date de publication

9 décembre 2024

Date limite de soumission

15 janvier 2025-23h59 GMT

1 Présentation du projet

1.1 Contexte du projet

Confrontés aux défis socio-économiques et environnementaux, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle persistante, de pression accrue sur les ressources naturelles, de faibles productivités agricoles, des effets néfastes des changements climatiques (sécheresses, aridité, inondations, etc.), de dégradation physico-chimique des terres agricoles, de salinisation des sols, de baisse de revenus, etc., la CEDEAO a entrepris à la suite de l'adoption au Forum de Haut Niveau tenu à Bamako (Mali) du 15 au 18 juin 2015, le Cadre d'intervention pour le développement d'une agriculture intelligente face au climat et d'une Alliance Ouest-Africaine. Pour accompagner la mise en œuvre de ce cadre d'intervention en cohérence avec la mise en œuvre de la politique agricole régionale, ECOWAP, le Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) est mis en œuvre depuis janvier 2018. En effet, l'agroécologie, basée sur les processus écologiques, est une approche de l'agriculture qui prend en compte les interactions entre les éléments biologiques, sociaux, économiques et environnementaux d'un système agroalimentaire pour assurer la durabilité des agrosystèmes tout en augmentant la productivité agricole, en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en améliorant la résilience des communautés locales à l'insécurité alimentaire.

La mise en œuvre du programme agro écologie a permis de disposer de de bonnes pratiques innovantes d'intensification agroécologique, d'agriculture écologiquement intensive et d'apporter les appuis nécessaires en terme de renforcement des capacités des acteurs pour la promotion des technologies d'agroécologie, d'agriculture durable, de soutien aux centres de formation et aux partenariats pour la recherche participative qui associe les centres de recherche et les organisations professionnelles agricoles voire les centres de formation et les structures de vulgarisation. Ces acquis méritent d'être renforcés par des actions de plus grandes envergures et capitalisés, pour faciliter leurs mises à l'échelle dans les pays, afin de produire une dynamique transformationnelle positive capable de renverser la tendance négative du système alimentaire ouest africain résultante des défis évoqués supra.

Une nouvelle phase de l'initiative **Development Smart Innovation through Research in Agriculture** (DeSIRA+) de l'Union européenne (UE), basée sur une approche recherche-innovation est en cours de mise en œuvre par la Commission de la CEDEAO à travers son agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA). Elle permettra de renforcer et étendre l'envergure des réalisations et résultats atteints dans le cadre du PAE. Elle vise à soutenir l'innovation grâce à des partenariats multi-acteurs impliquant la recherche pour accélérer les transitions agroécologiques des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest. Il s'agira notamment de renforcer des approches systématiques basées sur la mobilisation des processus agroécologiques, avec une ouverture sur le développement et l'adoption de nouvelles pratiques et technologies, pour accroître les rendements et la production, dans une vision durable des systèmes de production et agroalimentaires, ouverte sur les marchés pour créer des emplois et générer des revenus décents aux agriculteurs, acteurs des systèmes d'élevages agroécologiques et aux autres acteurs du système alimentaire.

A travers cette nouvelle initiative DésIRA+AO, la Commission de la CEDEAO avec l'appui financier de l'UE et l'AFD veut dorénavant soutenir des activités d'innovations qui abordent les questions des transitions agroécologiques à une échelle plus grande, pour avoir une contribution significative au changement. Ainsi, ce nouveau projet DeSIRA+AO fera appel à des consortiums d'acteurs (OP, secteur privé et recherche) qui impliquent des acteurs clés avec un leadership pour traiter les changements d'échelle, notamment en abordant des questions de technologies innovantes et adaptées, de méthode d'accompagnement coconstruite, mais aussi de développement des marchés à différentes échelles et de réglementation. De plus, le projet vise à établir des liens plus forts avec les politiques publiques pour s'assurer que les actions répondent aux priorités de ces politiques et que les résultats soient utilisés pour

mener un dialogue avec les Etats membres (EM) en vue de contribuer à atteindre les objectifs de l'ECOWAP.

1.2 Objectif général du Projet

L'objectif général de ce Projet est de contribuer à augmenter les revenus et la résilience des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux changements climatiques à travers la mobilisation des processus agroécologiques pour l'intensification de la production.

Plus spécifiquement il s'agira de :

OS.1. Accroître la productivité et la production du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH), dans le respect de la préservation et la restauration de l'état des écosystèmes cultivés et naturel à travers la promotion et l'intensification des innovations en matière de transitions agroécologiques par le biais de partenariats multipartites ;

OS.2. Favoriser l'adoption des innovations en matière d'agroécologie par les producteurs et les PME à travers la capitalisation, les vidéos formation/vulgarisation ou formation digitalisée, la diffusion, le plaidoyer, des politiques publiques et des cadres institutionnels et réglementaires favorables à l'agroécologie.

1.3 Résultats attendus du Projet

RE.1. Les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) sont développées à travers des partenariats multipartites associant organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche, dont les capacités d'innovation sont renforcées.

RE.2. Les innovations développées sont capitalisées, diffusées et largement adoptées par des producteurs, des communautés rurales et des PME.

RE.3. Le cadre institutionnel, politique et réglementaire au niveau régional et national est rendu plus favorable à la transition agroécologique et les capacités de la Commission de la CEDEAO sont renforcées pour accompagner les processus de transformation agroécologique des systèmes alimentaires ouest-africains.

1.4 Modalités de mise en œuvre

1.4.1 Bénéficiaires

Dans le cadre du Projet, l'établissement de partenariats entre différentes parties prenantes comprendra plusieurs types d'acteurs, parmi lesquels :

- Les bénéficiaires finaux : les populations de l'espace CEDEAO en particulier les ménages pauvres vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux effets néfastes des changements climatiques ainsi que les opérateurs (centres de recherche, centres de formation, dispositifs de vulgarisation et d'appui-conseil, ONG, organisations paysannes, etc.) qui accompagnent ces communautés et ces exploitations familiales agricoles sur le terrain.
- Les groupes cibles du Projet sont listés ci-après.
 - Les porteurs de projets ;
 - Les collectifs de producteurs/trices œuvrant depuis de longues années dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques tant au niveau régional, national et local ;

- Les réseaux nationaux de conseil agricole qui seront renforcés dans leur activités via un appui spécifique du Projet au Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC) ;
- Les collectivités locales/territoriales ; et
- Les décideurs politiques.

1.4.2 Principales parties prenantes

L'Agence Française de Développement (AFD) : elle est l'organisme délégataire à qui les fonds du Projet seront délégués. Son avantage comparatif se trouve dans les mécanismes de gestion des fonds, la communication institutionnelle, son réseau d'agences déployées dans la région ouest-africaine, son expérience reconnue de coopération avec l'UE et la CEDEAO et son actuel statut de délégataire des fonds européens dans le cadre du PAE.

La Commission de la CEDEAO : elle est la principale organisation régionale destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration régionale. Elle opérera via son Département Affaires Economiques et Agriculture (DAE&A) ayant des expériences pertinentes de mise en œuvre de projets financés par l'UE et l'AFD. Au sein du DAE&A, ce sont la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) et l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) qui seront mobilisées pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre du Projet. Le Président de la Commission sera le signataire des conventions de financement avec les partenaires techniques et financiers. Il organisera les délégations de signature au sein de son institution, afin que cette maîtrise d'ouvrage puisse être exercée avec efficacité.

Les porteurs de projets : ils seront des consortia constitués d'organisations paysannes, organismes de recherche / formation / appui-conseil, et/ou ONG et/ou PME. Ils seront responsables, via leur projet de terrain, de mettre en œuvre les composantes 1 et 2 du Projet.

L'Alliance 3AO sera en charge d'organiser, avec l'appui de l'ARAA, des concertations ou ateliers de partage au niveau régional entre divers acteurs (voir Activité 2.2 susmentionnée) pour mener des activités de plaidoyer en faveur de la transition agroécologique. Ces concertations devront faire avancer la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques et l'élaboration d'une stratégie régionale de transition agroécologique.

Le réseau RESCAR-AOC sera appuyé afin de lui permettre d'étendre les activités à d'autres pays notamment anglophones et lusophones et de continuer à travailler sur la meilleure prise en compte de la transition agroécologique dans le conseil agricole.

Un **Consortium d'Universités de la région** : déjà formalisé à travers la signature d'un accord de partenariat entre des Universités régionales dans le cadre du PAE ce consortium est chargé d'animer les sessions du MOOC Agroécologie.

Access-Agriculture sera le partenaire privilégié du Projet pour la diffusion des bonnes pratiques et des innovations qui seront développées dans le cadre des projets de terrain. Il facilitera l'accès international et local à des vidéos de formation de qualité en langues locales.

1.4.3 Structure organisationnelle et responsabilités

La Commission de la CEDEAO, via son Département Affaires économiques et Agriculture (DAE&A), assumera la fonction de **maître d'ouvrage**.

Pour la mise en œuvre du Projet, une **Unité régionale de Coordination** (URC) sera recrutée et basée à Lomé au sein de l'ARAA, dont elle dépendra. L'URC assurera la mise en œuvre directe des activités régionales, de programmation, de suivi-évaluation, de rapportage et la coordination globale du Projet.

Le **comité régional de pilotage** (CRP) constituera l'organe d'orientation et de contrôle du programme. Présidé par la Commission de la CEDEAO (DAE&A), avec la vice-présidence assurée par la Commission de l'UEMOA, l'ARAA en assurera le secrétariat technique. Le CRP sera composé : des Partenaires Techniques et Financiers (notamment l'Union Européenne, l'AFD, la BOAD, la BIDC et la FAO), le CILSS, le CORAF, des représentants des 15 pays impliqués, du ROPPA, de 3AO et autres acteurs d'initiatives similaires jugés pertinents. Il se réunira une fois par an.

Le **comité technique spécialisé** (CTS), présidé par la DADR, sera chargé de donner les grandes orientations techniques relatives à la mise en œuvre du Projet. Il regroupera l'ensemble des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre avec au minimum les représentants de la CEDEAO (DADR, ARAA), des PTF directement concernés, et de l'équipe de coordination. D'autres partenaires, membres du CRP, pourront également être invités en fonction des besoins et objectifs du CTS. Il se réunira au moins une fois par an.

1.5 Description succincte du projet

Afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, les activités viseront à renforcer des approches systématiques basées sur la mobilisation des processus agroécologiques, avec une ouverture sur le développement et l'adoption de nouvelles pratiques et technologies, pour accroître les rendements et la production, dans une vision durable des systèmes de production et agroalimentaires, ouverte sur les marchés pour créer des emplois et générer des revenus décents aux agriculteurs et aux autres acteurs de la filière. Le Projet sera décliné en deux composantes opérationnelles, et une composante dédiée à la coordination globale.

La composante 1 ci-dessous sera opérationnalisée grâce à la mise en œuvre de projets de terrains portés par des consortia constitués d'organisations paysannes, organismes de recherche / formation / appui-conseil, et/ou ONG et/ou acteurs du secteurs privés (PME...). La méthode de sélection et contractualisation, via le lancement d'un appel à propositions de projets, est détaillée au paragraphe 7.3 ci-après.

L'appel à propositions de projets couvrira différentes thématiques dont certaines ont été pré-identifiées :

- Accès des exploitations familiales aux intrants agricoles organiques (biopesticides, biofertilisants, biostimulants) pour la gestion intégrée de la fertilité des sols et des ravageurs (promotion d'unités de production, homologation des produits et développement des circuits d'approvisionnement, etc.) ;
- Agroécologie et pénibilité du travail / employabilité des jeunes : la mécanisation et les nouvelles technologies de l'information pour améliorer la productivité du travail dans les systèmes agroécologiques ;
- Systèmes semenciers pour favoriser l'agro-biodiversité (semences paysannes, cultures négligées, etc.) ;
- Agroécologie et nutrition : les légumineuses et la diversification des systèmes de production avec des cultures oubliées/négligées, pour favoriser la captation de l'azote et la santé des sols, et améliorer la nutrition ;
- Dispositifs de formation, recherche-action et d'appui-conseil pour la diffusion de connaissances sur les pratiques agroécologiques : la digitalisation et le conseil pour favoriser des échanges horizontaux de savoirs et expériences ;
- Agroécologie et accès aux marchés : développement des circuits courts (marchés paysans en milieu urbain, etc.) et marchés institutionnels ; (cantines scolaires, etc.) ;

- Elevage et agroécologie (contrat de fumure avec des pasteurs ; association agriculture/élevage ; développement agropastoralisme, etc.) ;
- Etc.

La liste des thématiques reste indicative et pourra être affinée au regard de l'évolution du contexte du Projet et des résultats et recommandations issus de l'exercice de capitalisation des expériences de terrain mené actuellement dans le cadre du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest, du projet FAIR Sahel ou d'autres projets DÉSIRA en cours de mise en œuvre en Afrique de l'Ouest.

Aussi, le Projet cherchera-t-il à susciter des synergies entre différentes actions et initiatives pour renforcer les relations entre acteurs, recherche, formation, investissements et politique et pour permettre un changement d'échelle de la transition agroécologique. Toutes les initiatives visant à renforcer les transitions agroécologiques en Afrique de l'Ouest collaboreront sous l'égide de l'ARAA/DADR pour favoriser des mutualisations d'efforts et des économies d'échelle afin d'augmenter l'impact positif du Projet et faire émerger un changement transformationnel global pour l'agriculture et le climat dans la région. Ces synergies pourront être renforcées via l'appui à la plateforme 3AO.

1.5.1 Composante 1 - Promotion et renforcement de l'innovation en matière d'agroécologie et mise à l'échelle des bonnes pratiques

Cette composante sera opérationnalisée via l'appui technique et financier aux projets issus des appels à propositions susmentionnés. Elle consistera à développer et/ou appuyer les innovations en matière de transitions agroécologiques (produits, technologies, modèles et/ou services) à travers des partenariats multipartites qui associent un large éventail d'acteurs : organisations paysannes, communautés locales, ONG, secteur privé et public, organismes de recherche et qui visent à renforcer les capacités d'innovation de ces acteurs.

Elle permettra également de capitaliser les innovations développées et à aider à leur diffusion auprès d'une masse critique d'agriculteurs et de PME pour accroître leur adoption. Elle permettra de mettre à disposition des éléments et démarche pertinents pour favoriser la mise à l'échelle des innovations coconçues, testées et éprouvées. La dissémination auprès des producteurs et PME pourra se faire via des centres de formation, des ONG, les systèmes nationaux et privés de conseil, des plateformes numériques ou à partir de tout autre partenaire pertinent.

Les activités prévues sur cette composante sont :

- A1.1** Mise en œuvre de projets de terrain
- A1.2** Partages et échanges d'expériences inter-projets

1.5.2 Composante 2 – Formation des cadres, échanges et contribution à l'élaboration de politiques publiques pour l'agroécologie et les systèmes agroalimentaires durables

Cette composante est fondamentale pour la mobilisation de tous les acteurs et des décideurs politiques vers une orientation transformationnelle des systèmes alimentaires durables de la région Afrique de l'Ouest. Via cette composante, le cadre institutionnel, politique et règlementaire, régional, national et local est rendu plus favorable à la transition agroécologique et les capacités de la Commission de la CEDEAO sont renforcées pour accompagner les processus de transformation agroécologique des systèmes alimentaires ouest-africains.

Les activités prévues sur cette composante sont :

- A2.1** Echanges, formation et partage des connaissances en matière d'agroécologie
- A2.2** Concertations et plaidoyer pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques
- A2.3** Capitalisation transversale

1.5.3 Composante 3 - Coordination du Projet, appui aux projets de terrain et renforcement des capacités de l'ARAA

La composante devra permettre de coordonner les activités au niveau régional, d'appuyer les porteurs des projets, d'assurer le suivi-évaluation global du Projet et d'assurer la bonne gestion financière. Elle sera également en charge de faciliter les échanges entre les différents partenaires du Projet et notamment avec les partenaires financiers et des activités transversales telles que le suivi-évaluation du Projet, les audits et les actions de communication / visibilité. Elle veillera à assurer un bon archivage physique et numérique de toute la documentation relative à l'Action afin de faciliter les audits et le partage de tous les livrables issus du Projet. Elle assurera les synergies d'actions avec d'autres initiatives.

Les activités ci-après seront mises en œuvre dans cette composante.

A3.1 Coordination régionale du Projet : fonctionnement de l'Unité Régionale de Coordination, renforcement des synergies, développement des actions transversales, de communication/visibilité, etc.

A3.2 Gestion des appels à projets

A3.3 Suivi-évaluation et appui aux porteurs de projets de terrain

A3.4 Renforcement des capacités de l'ARAA

L'ARAA, via le recrutement direct d'une **Unité Régionale de Coordination (URC)**, aura la charge de la planification opérationnelle et de l'exécution technique des activités programmées, inscrites dans le cadre des documents contractuels du Projet. Cette équipe sera composée du personnel suivant :

- Coordonnateur(trice) Responsable de l'Unité régionale de coordination du projet ;
- Expert(e) chargé(e) du suivi-évaluation ;
- Expert(e) chargé(e) de la gestion des connaissances et capitalisation ;
- Comptable ;
- Assistant(e) administratif(ve).

L'équipe de coordination du Projet (URC) devra assurer l'organisation des réunions du Comité de Pilotage et des ateliers régionaux, l'appui au suivi des études à réaliser, la définition de la programmation des activités et des budgets annuels, le suivi exécution et le rapportage dans le cadre du Projet. L'URC sera également en charge d'appuyer l'ARAA dans la gestion des fonds du projet (appui à la passation de marchés, comptabilité, au suivi financier global du projet (fonds en gestion directe ARAA et fonds mis à disposition des autres bénéficiaires, lancement et suivi des audits, etc.). Les synergies seront développées et/ou renforcées avec les autres actions portées par les gouvernements ou par la coopération internationale pour mutualiser les efforts. Grâce à ces synergies, l'URC optimisera les actions et veillera à une meilleure communication et visibilité du Projet. Elle mènera toutes autres actions transversales pour assurer la mise en œuvre optimale du Projet.

L'URC sera appuyée dans la coordination et l'exécution du Projet par une **assistance technique externe** fournie par un opérateur qui sera chargé, en soutien à la maîtrise d'ouvrage, de lui apporter des services d'appuis et de conseils pour l'atteinte des objectifs fixés et la gestion appropriée des fonds octroyés au Projet. La mission de cet opérateur aura les objectifs suivants :

- Assister la Division des Opérations techniques (DOT) de l'ARAA dans la préparation et la mise en œuvre de l'appel à projets sur les thématiques validées par la CEDEAO et l'AFD. Ainsi, un(e) Chargé(e) d'Appel à Projets basé à Lomé sera mobilisé dès le démarrage du Projet. Cette mobilisation pour une durée d'au moins 24 mois permettra à la Division des Opérations techniques (DOT) de l'ARAA de conduire ces activités sans attendre la formation complète de l'URC. À la formation complète de l'URC, cet expert participera à l'induction de l'URC jusqu'à sa montée en plein régime.

- Délivrer efficacement des appuis techniques aux composantes opérationnelles, le suivi-évaluation pour l'atteinte des résultats attendus du Projet (backstopping, appuis ponctuels sur des thématiques spécialisées, etc.), assurer son suivi et sa bonne coordination, en rendre compte conformément aux procédures mises en place. Un pool d'experts court-termes sera mobilisable à la demande de la maîtrise d'ouvrage pour apporter un appui technique perlé aussi bien à l'URC, qu'à l'ARAA et aux porteurs de projets pendant toute la durée du Projet.

1.6 Localisation

L'Action couvre l'ensemble des 15 Etats Membres de la CEDEAO à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

La géolocalisation des zones d'interventions sera faite et disponible sur la plateforme de suivi-évaluation MESECOPS de la CEDEAO.

1.7 Calendrier indicatif de mise en œuvre

Le Projet est prévu sur une durée de 66 mois dont :

- 60 mois pour la phase opérationnelle ; et
- 6 mois pour les activités de clôture (dont les évaluations, la capitalisation, les audits, etc.).

2 Objectifs et résultats attendus de la mission

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet que l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) lance un appel à candidature pour le recrutement des postes suivants :

- Coordonnateur(trice) Responsable de l'Unité régionale de coordination du projet ;
- Chargé(e) de suivi-évaluation ;
- Chargé(e) de gestion des connaissances et capitalisation ;
- Comptable ;
- Assistant(e) administratif(ve).

Les présents termes de références décrivent les modalités de **recrutement de l'expert(e) chargé(e) de suivi évaluation (SE)** de l'Unité régionale de Coordination (URC) du projet, notamment les objectifs de sa mission, les résultats attendus, son rôle et ses responsabilités dans le cadre de sa mission, le profil recherché, la durée et le lieu de la prestation, les heures de travail, jours fériés et congés, les conditions d'installation et équipements qui seront à sa disposition, les déplacements, les dossiers et dépôts de candidature et la méthode de sélection.

2.1 Objectifs

Sous l'autorité du Directeur Exécutif de l'ARAA, placé sous la supervision directe du/de la coordonnateur/trice, et en étroite collaboration avec le responsable Suivi/évaluation de l'ARAA, l'expert(e) chargé(e) du suivi évaluation (SE) devra accompagner, dans une approche de gestion axée sur les résultats, l'atteinte des objectifs et des résultats contractuels énumérés ci-dessus et fixés entre la CEDEAO, l'UE et l'AFD en matière de suivi-évaluation et contribuer à évaluer l'impact des actions sur les populations sur les populations bénéficiaires directes et indirectes.

2.2 Résultats attendus de la mission

Les résultats suivants attendus de la mission de l'expert(e) chargé(e) de suivi-évaluation sont les suivants :

- Les cadres logiques et les indicateurs du projet et ceux des projets de terrains sont conçus, articulés et consolidés dans une bonne logique ;
- Les indicateurs du projet et ceux des projets de terrains sont cohérents, suivis et renseignés régulièrement ;
- Le système de suivi-évaluation du bailleur est renseigné périodiquement ;
- Tous les résultats du cadre logique global du projet et ceux des projets de terrains sont bien intégrés dans la plateforme numérique de suivi-évaluation de l'ARAA (MESECOPS) et sont renseignés régulièrement ;
- Les missions de suivi-évaluation internes et externes sont organisées et bien coordonnées ;
- Un rapportage régulier et de qualité est fait conformément aux exigences et aux besoins des partenaires financiers (UE et AFD) et de la CEDEAO ;
- Les impacts du projet sont bien évalués.

3 Rôle et responsabilités

De façon générale, le/la chargé(e) de suivi évaluation (SE) devra garantir, sur la base d'une approche de gestion axée sur les résultats, le suivi-évaluation des résultats du projet, et de mesurer les impacts et que les populations ont été bien impactées. Placé(e) sous la supervision directe du/de la coordonnateur/trice du projet, en collaboration avec le responsable de SE de l'ARAA, il/elle devra assurer toutes les activités relatives au système de suivi-évaluation des différentes activités du projet. Il/elle devra également contribuer avec l'appui des autres membres de l'unité régionale de coordination et notamment de l'expert(e) chargé(e) de gestion des connaissances et capitalisation du Projet et éventuellement d'expertises court terme externes à la capitalisation des projets de terrain en vue du partage des connaissances et expériences générées par le Projet à travers diverses plateformes nationales et régionales.

3.1 Activités

Plus spécifiquement, le/la chargé(e) de suivi évaluation aura la responsabilité de :

- Mettre en place le dispositif suivi-évaluation du projet qui devra s'inscrire dans celui déjà en place au niveau de l'ARAA, assurer son bon fonctionnement (collecte des données, renseignement des indicateurs, etc.) et produire de manière régulière les outputs nécessaires à la capitalisation et à la diffusion des connaissances ;
- Définir le cadre de mesure de la performance du projet et appuie la mise en place du plan de travail, budget annuel et le cadre de suivi trimestriel, semestriel et annuel des activités globales du projet et celles des projets de terrain et assurer le suivi régulier de ces plans ;
- Préparer et organiser des réunions de revue des activités du projet et fournit la matrice de résultats ;
- Assurer et coordonner le suivi-évaluation des activités des projets de terrain, identifier les problèmes, proposer des solutions et faire des recommandations ;

- Veiller à l'application des dispositions de rapportage contenus dans le manuel des procédures du projet ;
- Evaluer l'exécution du projet conformément à la planification des activités en rapport avec le coordinateur du projet ;
- Initier l'élaboration et assurer la consolidation des rapports périodiques du projet en collaboration avec le coordinateur du projet et la Division Administration et Finance (DAF) sur les aspects financiers ;
- Définir un cadre de mesure de la performance du projet qui soit cohérent avec les indicateurs de l'Ecowap ;
- Préparer des fiches techniques de collectes des données pour le système de suivi-évaluation, renseigner et analyser les indicateurs de performance du projet ;
- Contribuer à la capitalisation et à la diffusion des connaissances acquises dans l'exécution du projet à travers des outils modernes et adaptés au public cible en collaboration avec le/la chargé(e) de gestion des connaissances et capitalisation ;
- Programmer et participer à des missions périodiques dans les zones d'intervention du projet pour le suivi technique des activités et la collecte des données pour renseigner les indicateurs du cadre logique et l'évaluation des impacts ;
- Contribuer à l'élaboration de tous les rapports périodiques notamment : trimestriels, annuels, rapport aux comités de pilotage, faciliter la conduite des audits techniques, etc. et assurer la mise en œuvre de toutes recommandations adressées au projet ;
- Préparer et organiser les missions d'évaluation d'impacts (Termes de référence, recrutement de consultants) et suivi des études ;
- Assurer le lien et contribuer au suivi des différentes initiatives en matière d'agroécologie et d'adaptation au changement climatique dans la région (Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat, West Africa Ecological Organic Agriculture (EOA) Cluster, Stratégie régionale Climat (SRC), Stratégie de Financement Climatique (SFC), Programme Agroécologie FAO, Grande Muraille Verte, Projet AIC/BOAD, Programme de restauration des terres dégradées, WAICSA, etc.), digitalisation de la vulgarisation des bonnes pratiques agroécologiques en collaboration avec l'ONG Access Agriculture, conseil en Agroécologie avec le Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural en Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC), etc. ;
- Exécuter toute autre tâche dans son domaine de compétences qui lui seront confiées par le/la coordinateur/trice en lien avec la Direction de l'ARAA en appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP.

3.2 Rapports et livrables attendus

En termes de planification et de reporting, le/la chargé(e) de suivi évaluation sera tenu de contribuer à minima à la production des plans d'actions et rapports suivants :

- Rapport trimestriel de suivi-évaluation à l'ARAA ;
- Rapport semestriel à l'attention de la CEDEAO et des partenaires financiers ;
- Rapport annuel à l'attention de la CEDEAO et des partenaires financiers ;
- Plans d'actions annuels du Projet et leurs éventuels amendements à l'attention de la CEDEAO et des partenaires financiers.

D'autres plans, PTBA, et/ou rapports pourront toutefois être demandés par la CEDEAO et/ou les partenaires financiers. Le/la chargé(e) de suivi évaluation sera alors tenu d'y apporter sa contribution.

4 Profil souhaité et critères d'évaluation des CV

Le **profil recherché** devra pouvoir répondre aux critères suivants :

4.1 Qualification

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Ingénieur ou Master 2 (Bac+5) au moins en agronomie, en développement rural, en gestion des projets ou en planification, en économie rurale, ou un autre diplôme équivalent dans une discipline pertinente pour le projet ;
- Être bilingue Français - Anglais. La maîtrise du Portugais est un atout ;
- Maîtriser les outils informatiques pour communiquer, rédiger des documents et effectuer leur mise en forme de manière appropriée.

4.2 Compétences

4.2.1 Suivi-évaluation de projets :

- Bonne maîtrise des méthodes et outils de suivi-évaluation ;
- Maîtriser les outils de suivi-évaluation MESECOPS, ECOWAP M&E plateforme, KoboToolsBox, etc. en vigueur et utilisés dans le département agriculture, environnement et ressources en eau de la CEDEAO, constituera un atout ;
- Bonne maîtrise des méthodes et outils d'analyse des données quantitatives et une connaissance de l'utilisation des logiciels statistiques les plus courants.

4.2.2 Relations interpersonnelles et communication :

- Aptitude au travail en milieu pluriculturel et au travail en équipe en collaboration avec des partenaires de tous niveaux (ministères, donateurs, secteur privé, ONGs et organisations communautaires de base) ;
- Capacité de présentation analytique écrite et de production de rapports, et compétences avérées en matière de communication : une attention particulière sera portée à la capacité de fournir des documents propres, bien présentés, conformes aux formats exigés par la Commission de la CEDEAO et les bailleurs.

4.2.3 Expertise sectorielle :

- Bonne connaissance d'au moins un outil d'évaluation des performances de l'agroécologie ;
- Connaissances dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation de projets multi acteurs et de projets de développement local ;
- Aptitude à prendre en compte la question du genre et de l'évaluation d'une participation équitable aussi bien des hommes que des femmes dans les projets.

4.3 Expériences

4.3.1 Expérience professionnelle pertinente :

- Justifier d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans les domaines du développement agricole, de gestion durable des ressources naturelles, de l'agriculture intelligente face au climat, de l'agroécologie, ou de l'environnement et des changements climatiques.

4.3.2 Expérience en S&E de projets :

- Avoir travaillé dans le domaine du S&E d'au moins deux (2) projets de développement rural financés par des bailleurs internationaux ;
- Disposer d'une expérience avérée dans le suivi-évaluation de projets locaux portés par des organisations à la base.

4.3.3 Expérience régionale et au sein de la CEDEAO :

- Avoir au minimum deux (2) expériences de travail dans des projets d'envergure régionale dans le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et/ou dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir occupé un poste de suivi-évaluation notamment dans des projets régionaux ou nationaux multi-acteurs.

4.3.4 Expérience avec les partenaires techniques et financiers :

- Avoir au moins une expérience de travail dans un projet financé par l'AFD.
- Une bonne connaissance des procédures de S&E des projets de l'UE, et notamment de l'utilisation du portail OPSYS de l'UE pour le suivi des interventions sera indispensable.

Les CV des candidats seront notés à l'aide des critères d'évaluation et du système de points détaillés dans la **grille de notation** ci-dessous :

Nr	Critères d'évaluation du CV	Points
QUAL	4.1 Qualification	20
QUAL.1	Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Ingénieur ou Master 2 (Bac+5) au moins en agronomie, en développement rural, en gestion des projets ou en planification, en économie rurale, ou un autre diplôme équivalent dans une discipline pertinente pour le projet	8
QUAL.2	Être bilingue Français - Anglais. La maîtrise du Portugais est un atout	6
QUAL.3	Maîtriser les outils informatiques pour communiquer, rédiger des documents et effectuer leur mise en forme de manière appropriée	6
COMP	4.2 Compétences	30
COMP.1	4.2.1 Suivi-évaluation de projets :	12
	<i>Bonne maitrise des méthodes et outils de suivi-évaluation</i>	4
	<i>Maitriser les outils de suivi-évaluation MESECOPS, ECOWAP M&E plateforme, KoboToolsBox, etc. en vigueur et utilisés dans le département agriculture, environnement et ressources en eau de la CEDEAO, constituera un atout</i>	4
	<i>Bonne maitrise des méthodes et outils d'analyse des données quantitatives et une connaissance de l'utilisation des logiciels statistiques les plus courants</i>	4
COMP.2	4.2.2 Relations interpersonnelles et communication :	8
	<i>Aptitude au travail en milieu pluriculturel et au travail en équipe en collaboration avec des partenaires de tous niveaux (ministères, donateurs, secteur privé, ONGs et organisations communautaires de base).</i>	4
	<i>Capacité de présentation analytique écrite et de production de rapports, et compétences avérées en matière de communication : une attention particulière sera</i>	4

	<i>portée à la capacité de fournir des documents propres, bien présentés, conformes aux formats exigés par la Commission de la CEDEAO et les bailleurs</i>	
COMP.3	4.2.3 Expertise sectorielle :	10
	<i>Bonne connaissance d'au moins un outil d'évaluation des performances de l'agroécologie</i>	4
	<i>Connaissances dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation de projets multi acteurs et de projets de développement local</i>	3
	<i>Aptitude à prendre en compte la question du genre et de l'évaluation d'une participation équitable aussi bien des hommes que des femmes dans les projets</i>	3
EXP	4.3 Expériences	50
EXP.1	4.3.1 Expérience professionnelle pertinente :	
	<i>Justifier d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle dans les domaines du développement agricole, de gestion durable des ressources naturelles, de l'agriculture intelligente face au climat, de l'agroécologie, ou de l'environnement et des changements climatiques</i>	14
EXP.2	4.3.2 Expérience en suivi-évaluation de projets :	14
	<i>Avoir travaillé dans le domaine du S&E d'au moins deux (2) projets de développement rural financés par des bailleurs internationaux.</i>	7
	<i>Disposer d'une expérience avérée dans le suivi-évaluation de projets locaux portés par des organisations à la base.</i>	7
EXP.3	4.3.3 Expérience régionale et au sein de la CEDEAO :	10
	<i>Avoir au minimum deux (2) expériences de travail dans des projets d'envergure régionale dans le développement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et/ou dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest</i>	5
	<i>Avoir occupé un poste de suivi-évaluation notamment dans des projets régionaux ou nationaux multi-acteurs</i>	5
EXP.4	4.3.4 Expérience avec les partenaires techniques et financiers :	12
	<i>Avoir au moins une expérience de travail dans un projet financé par l'AFD.</i>	6
	<i>Une bonne connaissance des procédures de S&E des projets de l'UE, et notamment de l'utilisation du portail OPSYS de l'UE pour le suivi des interventions sera indispensable.</i>	6
	Total Score CV (C)	100

5 Conditions générales pour le poste

5.1 Durée, lieu et début de la mission

La durée initiale de la mission est **de douze (12) mois** à compter de la date de prise de service suite à la signature du contrat, **renouvelables sur toute la durée du projet**, en fonction de la performance du consultant, des besoins de l'ARAA et de la disponibilité des ressources.

Le Consultant sera basé à Lomé (Togo) au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

5.2 Heures ouvrables, jours fériés, congés et conflits d'intérêts

Les heures de travail sont celles en vigueur à l'ARAA. Le Consultant ne sera pas payé en heures supplémentaires.

Les jours fériés sont ceux officiellement arrêtés à Lomé (Togo) et les périodes officielles de fermeture de la CEDEAO non déductibles des congés. Le Consultant ne travaillera pas les jours fériés ainsi qu'aux périodes de fermeture officielles de la CEDEAO. Il ne travaillera pas non plus les jours de weekend.

Les jours de congés annuels sont : 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif. Les jours de congés maladie sont non déductibles des congés annuels.

Le/La consultant(e) devra s'abstenir de toute situation qui pourrait le/la mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

5.3 Services, installations et équipements mis à la disposition du Consultant

Les services, installations et équipements qui seront mis à la disposition du Consultant sont :

- Un bureau meublé ; et
- Des équipements informatiques.

5.4 Déplacements

De nombreux déplacements sont à prévoir dans la sous-région. Les services n'incluront pas de déplacements à réaliser dans des zones à risques sécuritaires classées rouge.

5.5 Dossier de candidatures

Le dossier de candidature est constitué comme suit :

- (1) Une lettre de motivation ;
- (2) Un curriculum vitae détaillé ;
- (3) Une copie des diplômes ;
- (4) Copie des attestations de travail justifiant les expériences ;
- (5) Le certificat d'enregistrement au registre du commerce, au cas échéant;
- (6) La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale signée (selon le modèle fourni en Annexe 1) ;
- (7) La lettre d'engagement – Sûreté du Consultant signée (selon le modèle fourni en Annexe 2).

5.6 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **15 janvier 2025-23h59 GMT**,

- Par courrier électronique adressé à : procurement@araa.org, portant à l'objet la mention textuelle sans les crochets : «**SCI45-DESIRA-SuiviEvaluation**»;

Les soumissions ne respectant pas les exigences ci-dessous de remise pourrait ne pas être considérées.

Pour toute demande d'information sur l'Avis de sélection du Consultant veuillez contacter le service de passation des marchés de l'ARAA à l'adresse ci-après : procurement@araa.org cc Célestin TIENON : ctienon@araa.org avec la mention textuelle sans les crochets : «**SCI45-DESIRA-Renseignements**»

5.7 Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par la CEDEAO.

Les CV des candidat(e)s seront notés à l'aide des critères d'évaluation et du système de points indiqués dans la grille figurant en section 4.

Une **liste restreinte de six (6) candidat(e)s** sera établie pour poursuivre le processus de sélection. En cas d'ex aequo, le candidat ayant obtenu la meilleure note en termes de critères d'**expériences** (cf. grille supra) sera retenu.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus.

Dans une seconde étape, les six (6) candidats ainsi sélectionnés devront se soumettre à un **test écrit** d'une heure, et à un **entretien** par visioconférence.

Sera attributaire du contrat le candidat classé premier à l'issue de ce processus.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de sélection.

Annexe 1. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre : Recrutement d'un(e) Chargé(e) de suivi-évaluation pour le Projet DÉSIRA+ en Afrique de l'Ouest (DÉSIRA+AO) _____ (le "Marché")

A : Commission de la CEDEAO _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation du Marché et de son exécution. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, et nos sous-traitants. Selon qu'il s'agit d'un Marché de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client, Entrepreneur ou Acheteur.
2. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom¹, ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une sanction administrative définitive, d'une condamnation définitive prononcée par une autorité compétente, ou de toute autre résolution hors procès² ayant notamment un effet extinctif de l'action publique, soit (i) dans le pays dans lequel nous sommes établis, (ii) dans le pays de réalisation du Marché, (iii) dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD, (iv) prononcée par une institution de l'Union européenne ou (v) prononcée par une autorité compétente en France, pour :
 - a) des faits de Pratiques prohibées, telles que définies à l'article 6.1 ci-après, ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, condamnation, ou résolution hors procès, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité des informations complémentaires, tel un programme de conformité, pour justifier que nous (ou la personne agissant en notre nom, le membre de notre groupement, ou notre sous-traitant) considérons que la sanction, condamnation ou résolution n'est pas pertinente dans le cadre du Marché, le cas échéant) ;
 - b) des faits de participation à une organisation criminelle, d'infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, de travail des enfants, ou autres infractions liées à la traite des êtres humains ;
 - c) avoir créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où

¹ Dirigeants (incluant notamment toute personne membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle), employés ou agents (qu'ils soient déclarés ou non).

² Dont notamment les Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), décision faisant suite à une Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), accord de résolution négociée ou toute autre forme similaire de transaction mettant un terme aux poursuites.

- se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement ou
(ii) pour le fait d'être une entité créée dans l'intention de se soustraire à de telles obligations ;
- 2.3 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à ses torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché, sous réserve que cette résiliation n'ait pas fait l'objet d'une contestation de sa part qui soit en cours de traitement ou qui ait donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à ses torts exclusifs ;
 - 2.4 Faire l'objet d'une mesure d'inéligibilité prise par une des banques multilatérales de développement signataires de l'accord de reconnaissance mutuelle du 9 avril 2010³ (dans l'hypothèse d'une telle mesure d'inéligibilité, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette mesure d'inéligibilité n'est pas pertinente dans le cadre du Marché), le cas échéant ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de ses impôts ou des cotisations sociales selon les dispositions légales de notre pays d'établissement, ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ni nos actionnaires directs ou indirects, ni nos filiales, agissant avec notre connaissance ou consentement :
 - a) n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions individuelles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - b) n'est directement ou indirectement visé, contrôlé par une personne ou une entité visée, ou agit au nom ou pour le compte d'une personne ou entité visée par des mesures de sanctions sectorielles adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France ;
 - c) n'est inadmissible pour la réalisation du projet en raison de toute autre mesure de sanctions internationales prononcée par les Nations Unies, l'Union européenne ou la France.
 4. Nous attestons que ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, ne sommes dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 4.1 Etre un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 4.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant,

³ Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement et Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

- recevoir d'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre candidat, soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat, soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre candidat, soumissionnaire ou consultant nous permettant (i) d'avoir donné, et/ou de donner accès à des informations contenues dans nos candidatures, offres ou propositions respectives de nature à fausser le jeu de la concurrence, (ii) de les influencer, ou (iii) d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 4.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, est ou pourrait être incompatible avec la mission envisagée pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 4.5 Avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a préparé des spécifications, termes de références et autres documents qui ont été utilisés dans le cadre de la procédure de passation du présent Marché, et qui contiennent des dispositions de nature à favoriser une candidature, offre ou proposition ;
 - 4.6 Avoir accès ou eu accès, avoir préparé soi-même, être ou avoir été associé à une personne physique ou morale qui a accès, eu accès, ou préparé des spécifications, plans, calculs, études et autres documents qui n'ont pas été communiqués à l'ensemble des candidats, soumissionnaires ou consultants dans le cadre de la présente passation de Marché, et qui confèrent ainsi un avantage compétitif indû ;
 - 4.7 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un Marché de travaux, équipements ou fournitures, être soi-même recruté, ou devoir l'être (ou que l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliées le soit, ou doive l'être), pour effectuer la supervision ou le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
5. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'avons commis ni ne commettrons de Pratique prohibée telle que définie dans le document intitulé "Politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les Pratiques prohibées", disponible sur le site Internet de l'AFD⁴.
 - 6.2 Ni nous, ni quiconque agissant en notre nom², ni l'un des membres de notre groupement, ni l'un de nos sous-traitants, n'allons acquérir ou fournir de matériel ni intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
 7. Nous nous engageons à, et nous nous engageons à ce que quiconque agissant en notre nom², tout membre de notre groupement, tout sous-traitant s'engage à :
 - 7.1 respecter les normes environnementales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions internationales pour la protection de l'environnement, et notamment à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter ou limiter les effets négatifs sur la végétation, la biodiversité, les sols, les nappes d'eau souterraine et superficielles, et sur les personnes et biens, résultant de la pollution, bruit, vibrations, trafic et autres effets résultant de nos activités, en cohérence avec les lois et réglementations applicables dans le pays de réalisation du Marché.
 - 7.2 mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le

⁴ A titre informatif, cette politique est accessible via le lien suivant : <https://www.afd.fr/fr/lutte-contre-la-corruption>

Maître d'Ouvrage, et à ce que les émissions, les rejets en surface et les effluents produits par nos activités respectent les limites, les spécifications ou les prescriptions applicables au Marché.

- 7.3 respecter les droits des travailleurs relatifs aux salaires, horaires de travail, repos et vacances, heures supplémentaires, âge minimum, paiements réguliers, compensations et bénéfices conformément aux normes reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'organisation internationale du Travail (OIT), en cohérence avec les lois et réglementations applicables au pays de réalisation du Marché ; indiquer ces éléments dans un document annexé aux contrats de travail de nos employés et à la disposition du Maître d'Ouvrage ; et respecter et faciliter les droits des travailleurs pour s'organiser et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs directs ou indirects.
 - 7.4 mettre en place des pratiques de non-discrimination et d'égalité d'opportunités, et à assurer l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
 - 7.5 maintenir un dossier pour chaque membre du personnel local consignait les heures travaillées par chaque personne, le type de travail, les salaires payés et les formations suivies, et à ce que ces dossiers soient disponibles en tout temps afin qu'ils puissent être examinés par le Maître d'Ouvrage et les représentants autorisés du gouvernement, dans le respect des lois et réglementations applicables à la protection des données personnelles dans le pays de réalisation du Marché.
8. Nous-mêmes, quiconque agissant en notre nom², les membres de notre groupement, nos sous-traitants, nos actionnaires directs ou indirects, et nos filiales, autorisons l'AFD à mener des investigations, et notamment à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché, y compris, mais sans s'y limiter, nos processus et procédures internes liés au respect des sanctions internationales prononcées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par l'AFD.
 9. Nous déclarons que nous avons payé, ou que nous paierons, des commissions, avantages, honoraires, gratifications ou frais en rapport avec la procédure de passation du Marché ou de l'exécution du Marché au profit de la/des tierce(s) personne(s) suivante(s) (comme par exemple un intermédiaire/agent)(*) :

Nom du bénéficiaire	Coordonnées	Motif	Montant (Préciser la devise)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(*) : Si aucune somme n'a été payée ou ne doit être payée, indiquer "Aucune".

10. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Nom : _____

Signature :

En date du : _____

Annexe 2. Lettre d'engagement – Sûreté du Consultant

Intitulé de l'offre : Recrutement d'un(e) Chargé(e) de suivi-évaluation du Projet DésIRA+ en Afrique de l'Ouest (DésIRA+AO) _____ (le "Marché")

A : Commission de la CEDEAO _____ (le "Maître d'Ouvrage")

J'ai pris connaissance du contexte sécuritaire et ai évalué les risques associés dans le cadre de l'exécution du Marché de Services de Chargé(e) de suivi-évaluation dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Development Smart Innovation through Research Plus en Afrique de l'Ouest – DeSIRA+AO ».

Je reconnais que ma sûreté personnelle et celle des biens qui me sont confiés pour l'exécution du Marché reste de ma responsabilité exclusive.

Je m'engage à prendre les mesures que j'estime nécessaires et suffisantes pour assurer ma propre sécurité et celle des biens dont la responsabilité m'a été confiée.

Je m'engage à respecter les directives de la CEDEAO et de l'ARAA en matière de sécurité.

Nom : _____

Signature : _____

En date du : _____